

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE DE HAUTE NORMANDIE DU 29 JUILLET 2022

Le présent compte rendu de la réunion des représentants de proximité de la région Haute Normandie du 29 juillet 2022 est effectué par la Direction et adressée à tous les RDP de la région Haute Normandie et les membres du CSE rattachés à cette région.

Le présent compte rendu reprend les points abordés lors de la réunion du 29 juillet 2022 relatifs aux sujets prévus dans le cadre des attributions des RDP, à savoir :

- Contribuer à la remontée d'informations entre les salariés et leurs représentants au sein du CSE, notamment en matière de réclamations individuelles.
- Constituer pour les salariés de leur zone de proximité des interlocuteurs pour relayer d'éventuelles problématiques liées à des sujets de l'ordre de la santé, sécurité, des conditions de travail.
- Effectuer des visites de sites relatives aux conditions d'hygiène, de sécurité et aux conditions de travail.

Document interne

Présents

M. SAKHRI Faouzi	RDP	SNEPS-CFTC

Absents

M. BOUDZOU MOU Hervé	RDP	SNEPS-CFTC
M. BERTON Johan	RDP	SNEPS-CFTC
/		

Excusés

/		

Début réunion : 10h35

Fin de réunion : 11h20

Annexe :

Questions :

Document interne à destination des représentants du personnel et des collaborateurs de l'entreprise uniquement. La diffusion externe n'est pas autorisée.

1/ M.LAURENCE GREGORY nous informent qu'il attend toujours, c'est remboursement de frais de formation depuis 2019, Malgré plusieurs relance auprès de l'agence, il n'a toujours pas eu ces remboursements.

La section SNEPS-CFTC souhaite savoir pourquoi les remboursements de M. LAURENCE non toujours pas était régulariser depuis décembre 2019.

Réponse de la Direction : Une relance avait été effectuée fin 2021 afin de connaître l'état d'avancement des remboursements de Monsieur LAURENCE.
La demande ne pouvait être traitée car il manquait les documents originaux.

Après nouvel échange avec la direction la situation du salarié va être régularisée dans les meilleurs délais.

2/ Les agents de ROUEN et LE HAVRE n'ont toujours pas eu la réponse pour le poste de contrôleur auquel ils avaient postulé.

La section SNEPS-CFTC souhaite savoir pourquoi la réponse n'a toujours pas été donnée aux agents convoqués.

Réponse de la Direction : La question correspond à des propos généraux, ce qui ne permet pas d'y répondre précisément. Si des cas précis et factuels existent, nous vous remercions de nous en faire part.

3/Les agents demandent pourquoi les demandes de vêtements mettent aussi longtemps à arriver une fois la demande faite.

La section SNEPS-CFTC souhaite savoir pourquoi les vêtements mettent autant de temps.

Réponse de la direction : La question correspond à des propos généraux, ce qui ne permet pas d'y répondre précisément. Si des cas précis et factuels existent, nous vous remercions de nous en faire part.

Cependant, il est nécessaire en agence de gérer le flux des demandes et de les prioriser. Nous avons pu constater que certains collaborateurs ayant effectué des demandes de tenues il y a 3 voire 4 mois réalisaient de nouvelles commandes pour des dotations de même type (pour un surplus)

L'agence est réactive sur les demandes urgentes (de type rangiers ou matériels spécifiques – ATEX...); Nous ne pouvons permettre de transmettre plus que la dotation nécessaire à nos collaborateurs si celles-ci ne sont pas usés ou inutilisables.

Pour information un tableau de suivi est tenu au niveau de l'agence afin d'optimiser la gestion des tenues.

4/ Les agents se plaignent de recevoir trop de planning tous les mois.

La section SNEPS-CFTC souhaite savoir pourquoi les agents ont autant de changement de planning.

Ces multiples envois peuvent s'expliquer pour les raisons suivantes :

- **Manque de personnel :** Nous rencontrons des difficultés de recrutement dans la branche de la sécurité. Nous ne pouvons par exemple pas intégrer de nouveaux collaborateurs sur des sites sensibles et/ou nécessitant des formations spécifiques (DGA, EFS, GHT) ...
- **La période estivale :** Une partie des titulaires étant en congés, il est important de modifier des plannings afin de respecter les aspects réglementaires en termes de planification.
- **La gestion des congés :** Il a été constaté en agence des difficultés dans la gestion des congés puisque certains collaborateurs ont fait part de leurs souhaits de partir en congés 10 à 15 jours avant le début de la période estivale sous couvert de se mettre en arrêt maladie. Par conséquent, de nombreuses vacances ont été modifiées afin de permettre une continuité d'activité chez nos clients.

5/Pourquoi les vacances marquées ne sont pas mises automatiquement dès lors que l'agent accepte de remplacer en dernière minute.

La section SNEP-CFTC souhaite pourquoi les vacances marquées ne sont pas mises automatiquement quand les changements de planning sont faits moins de 7 jours avant.

Réponse de la direction : La question correspond à des propos généraux, ce qui ne permet pas d'y répondre précisément. Si des cas précis et factuels existent, nous vous remercions de nous en faire part.

DRINNHAUSEN Christopher
Directeur d'agence